

## Un état des lieux du modèle économique réunionnais hérité de la départementalisation : entre miracle et incomplétude

**Jean-François Hoarau**, Professeur des universités, CEMOI, Université de La Réunion

Depuis une vingtaine d'années, un certain nombre d'acteurs locaux (économiques, institutionnels et universitaires) s'interrogent sur la pertinence du modèle économique réunionnais instauré après l'abandon du statut colonial pour celui de département. En évoquant la présence persistante de plusieurs facteurs pénalisants (chômage, pauvreté, inégalités, vie chère, ...), plusieurs d'entre eux appellent même de leurs vœux la mise en place d'un nouveau modèle de développement sans savoir avec précision la forme que celui-ci doit prendre.

Toutefois, une telle démarche ne doit pas se faire dans l'empressement et doit d'abord selon nous apporter des éclairages sur deux questionnements importants. Quel bilan « comptable » peut-on faire après 70 ans de départementalisation ? Quelles perspectives économiques offrent ce modèle à moyen terme ? Cette note s'attachera à présenter quelques éléments de réponse sur la première question, celle du bilan.

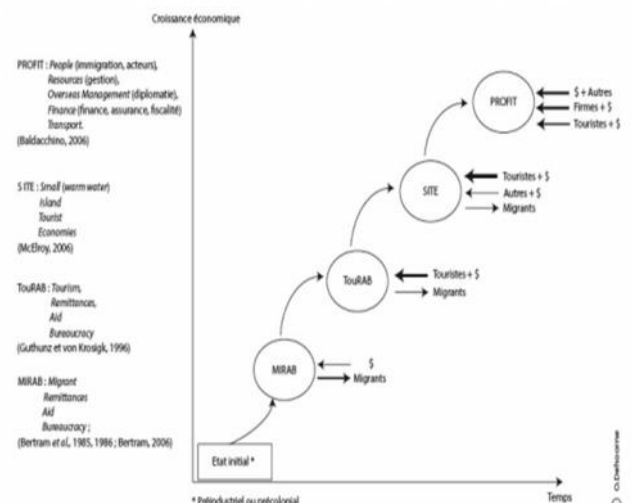
### ■ Le développement économique en contexte insulaire : une présentation des modèles types

Même si chaque économie a ses spécificités, la littérature académique a établi trois grandes catégories de modèles distincts de développement insulaire. En premier lieu, le modèle MIRAB (« Migrant, Remittances, aid and Bureaucracy », Bertram et Watters, 1985) met en avant le rôle fondamental des transferts de fonds de la population émigrée et l'aide de l'Etat « patron » dans le processus de développement de certaines petites îles. L'on voit souvent dans ce type d'organisation économique, une surreprésentation du secteur public et du secteur de la construction, et une dépendance forte par rapport aux importations résultant d'un sous-développement du secteur industriel domestique. Parfois, un début d'activité touristique, essentiellement alimentée par la diaspora, accompagne le moteur des transferts publics : l'on parle alors plutôt de modèle TOURAB (« Tourism, Remittances, Aid and Bureaucracy », Guthunz et von Krosigk, 1996). En second lieu, le modèle SITE (« Small Island Tourist Economy », McElroy, 2003) caractérise les petits espaces insulaires à spécialisation touristique. Le tourisme est ici le moteur quasi-exclusif de l'économie. Dans le cas des territoires non indépendants, les transferts publics peuvent encore exercer un impact significatif, notamment dans le financement des équipements nécessaires à l'essor de l'industrie touristique. Mais c'est bien le dynamisme du secteur privé, principalement tourné vers le tourisme international « de masse », qui conditionne le développement local. En dernier lieu, le modèle PROFIT (« People, Ressources, Overseas Management, Finances and Transport », Baldacchino, 2006),

regroupe des économies généralement diversifiées présentant tout de même un poids prépondérant de la combinaison tourisme haut de gamme et finance offshore. En fait, ce qui caractérise ces territoires, ce n'est pas tant la compétence économique mais plutôt la compétence politique. Celle-ci s'entend comme la capacité des autorités locales, d'une part, à obtenir des avantages asymétriques de la métropole, et d'autre part, à dessiner et à décider de manière autonome une trajectoire adaptée de développement économique.

La littérature appliquée a étudié la performance de ces différents modèles et a montré que ces derniers conduisaient en moyenne à des résultats en termes de développement très différents (Bertram et Poirine, 2007). Un avantage certain se dégage pour la version PROFIT, et particulièrement pour les économies misant fortement sur les activités de tourisme haut de gamme et de finance offshore. L'élément principal évoqué pour expliquer cet enseignement est la flexibilité stratégique dont ces territoires font preuve, c'est-à-dire leur capacité à muter rapidement vers une nouvelle spécialisation au fil du temps permise par le statut de juridiction autonome. La version MIRAB est au contraire celle qui présente les résultats les moins bons. S'appuyant sur ces constats, certains auteurs (Dehoorme, 2014) se sont même risqués à proposer une trajectoire d'évolution « idéale » pour une petite économie insulaire, partant de l'état initial préindustriel ou précolonial à l'état le plus évolué, celui de l'organisation PROFIT (voir Figure 1).

Figure 1. La trajectoire d'évolution d'une petite économie insulaire



Source : Dehoorme (2014)

## ■ Le modèle réunionnais : une variante du MIRAB

Sur la trajectoire d'évolution de la petite économie insulaire de la Figure 1, La Réunion se trouve à un stade relativement précoce, donc peu évolué, de développement. Celle-ci peut être assimilée à la version TOURAB, une variante du modèle MIRAB. Trois grands traits fondent ce modèle économique.

Premièrement, l'adoption du statut de département français en 1946 et de région ultrapériphérique européenne en 1986 a engendré l'arrivée massive de transferts financiers<sup>1</sup> sur le territoire (Rochoux, 2016) exerçant des impacts importants sur le développement des infrastructures de base (écoles, hôpitaux, port, aéroports, routes, ...), le rattrapage social et la structuration de l'appareil administratif. Ces derniers sont montés en puissance au fil du temps pour se stabiliser depuis le début des années 2010 à hauteur de 45% du PIB. D'un point de vue théorique, les transferts publics sont censés offrir deux types d'effets. D'abord, ils entraînent à court terme un effet revenu, à travers le mécanisme traditionnel du multiplicateur keynésien, augmentant la consommation des ménages et des administrations publiques ainsi que les investissements publics. Ce mécanisme joue à plein régime dans le cas réunionnais puisque la consommation est le principal moteur de la croissance économique (Duplouty et Rabet, 2016). Ensuite, à moyen et long terme, selon l'utilisation faite des transferts publics (la qualité des dépenses réalisées), un effet accumulateur se met en place permettant l'ajustement du potentiel de production domestique à la demande plus forte. Pendant longtemps, à cause du blocage de l'activité de production locale, hérité de la période coloniale, l'ajustement a été réalisé par le recours aux importations. Comme nous le verrons plus bas, la prise de relais « relative » par l'industrie locale et l'émergence de services modernes ne débutent qu'à partir du début des années 1980, réduisant progressivement la dépendance aux importations.

Deuxièmement, la pauvreté endémique au sortir de la période coloniale conjuguée à une démographie soutenue a conduit les décideurs à opter pour une politique d'émigration active qui va culminer dans les années 1960 et 1970 avec le BUMIDOM (Bureau des migrations des populations d'outre-mer). Les vagues de départ massives de réunionnais vers la métropole alimentent un solde migratoire négatif jusqu'au début des années 1980, lequel disparaît ensuite avec le rattrapage social pleinement réalisé suite notamment à l'instauration du RMI en 1989. L'ANT (Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer), qui a succédé au BUMIDOM dans les années 1980, facilite toujours le départ de jeunes réunionnais vers la métropole mais ces flux sortants sont désormais plus que compensés par les flux entrants liés au retour de natifs et à l'arrivée de personnes nées à l'extérieur du territoire (Temporal, 2011). Dès lors, l'émigration externe a fait place à une émigration interne profitant au secteur public en plein essor (perspectives d'emploi importantes avec les transferts, sécurité de l'emploi et sur-rémunération des fonctionnaires). Par ailleurs, la constitution d'une diaspora sur le continent va permettre d'alimenter le développement d'un secteur touristique. Le tourisme reste une activité embryonnaire mais représente malgré tout la première exportation de l'île (250 millions d'euros en 2016) dont la moitié des flux est le fruit du tourisme affinitaire (directement ou indirectement lié à l'existence d'une diaspora).

Dernièrement, dans un contexte de vulnérabilité structurelle liée à l'insularité (Goavec et Hoarau, 2015) et de défaut de compétitivité-prix (euro fort et salaires élevés), la mise en place durable d'activités directement confrontées à la concurrence

internationale nécessite l'adoption de mécanismes de protection (Rochoux, 2016). C'est le cas avec la rente sucrière qui bénéficie depuis la création de la communauté puis de l'union européenne d'un marché réservé et de prix garantis dans le cadre de la Politique Agricole Commune<sup>2</sup>. C'est le cas également avec la volonté d'instaurer localement depuis le début des années 1980 une industrie légère dans une logique d'import-substitution soutenue par diverses subventions et protégée par le dispositif commercial de l'octroi de mer.

La présentation des différents modèles de développement insulaires a révélé la moindre performance du MIRAB. Qu'en est-il réellement pour la version réunionnaise ? Précisons au préalable que la performance d'un modèle économique doit se juger à l'aune de sa capacité à créer de la richesse mais aussi à éradiquer la pauvreté et à limiter les inégalités. Nous verrons dans ce qui suit que concernant La Réunion, les résultats relèvent à la fois du miracle et de l'incomplétude.

## ■ Une situation de départ catastrophique : un état de sous-développement réel

Pour évaluer les performances de ce modèle de développement et les éventuels progrès accomplis, il est indispensable d'identifier au préalable la situation de départ, celle d'avant l'adoption de la départementalisation.

Au sortir de la période coloniale, La Réunion fait partie des territoires les plus pauvres du monde. Pour s'en convaincre, il suffit de citer le rapport Jean Finance de 1948 décrivant celle-ci comme « une île malade, avec une population impaludée à 95%, détenant le record national de consommation d'alcool par tête d'habitant (5,41 litres contre 2,61 litres de moyenne nationale), ravagée par les maladies de la misère persistante : la lèpre, la tuberculose, la typhoïde, la syphilis qui constituent l'ombre couvée de la pauvreté »<sup>3</sup>. Jean Finance n'hésite pas à conclure sur la « chute verticale d'une race ». Plusieurs faits marquants viennent appuyer ce constat alarmant : (i) une situation sanitaire désastreuse avec une espérance de vie à la naissance d'à peine 50 ans et un taux de mortalité infantile de plus de 100%, (ii) des conditions de logements médiocres avec seulement 28% de logements en dur, 12% de logements bénéficiant de l'électricité et 10% de l'eau courante, (iii) un niveau d'éducation très faible conduisant notamment à un taux d'analphabétisme de 75%, et une société très inégalitaire dans la répartition des richesses avec 80% de la population en situation de pauvreté monétaire.

C'est bien évidemment le passé colonial qui explique cette situation et plus précisément la façon dont la colonisation a été pensée. Acemoglu et al. (2001) ont montré que globalement, à travers l'histoire, la colonisation européenne a revêtu deux visages distincts, à savoir la colonisation de peuplement et la colonisation d'extraction. Les résultats en matière de développement comparé associés à ces deux modèles sont très différents dans la mesure où les institutions mises en place dans la colonie divergent fortement. Là où les européens se sont dès l'origine installés durablement, ils ont amenés avec eux les institutions qui ont permis le développement de l'Europe continentale (démocratie, protection de la propriété privée, Etat de droit, libre entreprise, éducation, ...). A l'opposé, dans les colonies d'extraction, le peuplement a été envisagé uniquement dans une logique d'implantation de main d'œuvre nécessaire à la structuration et au fonctionnement d'une économie de plantation (les premiers colons européens suivis de l'immigration « forcée » par le biais de l'esclavage et de l'engagisme). La seule raison d'être

<sup>1</sup> Par transferts financiers publics, l'on entend les rémunérations des fonctionnaires, les prestations sociales, les subventions aux entreprises, les avantages fiscaux aux ménages et aux entreprises, et la commande publique.

<sup>2</sup> Précisons que cette position est remise en question depuis 2017 avec la libéralisation du marché du sucre européen.

<sup>3</sup> Pour une description du rapport Jean Finance, se référer à Lucas et Servière, 2016).

pour la colonie était de produire et d'exporter vers la métropole les matières premières indispensables au fonctionnement des industries et/ou recherchées par les consommateurs du continent. Plus généralement, la logique du pacte colonial bâtie autour du concept de l'exclusif (spécialisation primaire imposée, partenaire commercial unique) a bloqué toute possibilité d'émergence d'un secteur industriel et a condamné la colonie à errer selon les humeurs du marché européen et des conditions environnementales.

L'histoire coloniale de La Réunion s'inscrit précisément dans cette logique extractive. Le modèle économique qui en découle, focalisé sur la production d'une matière première spéculative<sup>4</sup>, était hautement vulnérable aux conditions changeantes de la demande métropolitaine, et aux chocs sanitaires et météorologiques récurrents. D'ailleurs, le passage du « cyclone 48 » sur une économie coloniale à l'agonie suite au blocus anglais de la seconde guerre mondiale explique pour beaucoup la situation dans laquelle se retrouve le territoire réunionnais telle que décrite dans le rapport Jean Finance.

### ■ La situation actuelle : le miracle de la départementalisation ...

Dans son discours introductif lors d'une conférence commémorative sur les 70 ans de la départementalisation de La Réunion, le préfet D. Sorain insiste sur le bilan à moyen et long terme positif du changement institutionnel (Sorain, 2016). Même si les progrès ont mis du temps à se manifester, le territoire a réalisé en moins de 50 ans ce que les pays européens « développés » ont mis un siècle à faire. Et ces progrès sont indiscutables et nombreux.

L'avancée la plus visible, et découlant directement des transferts publics, est le développement des infrastructures de base. Celles-ci sont indispensables pour créer les conditions préalables au lancement d'un processus de développement économique. Le constat de la mise à disposition d'un large éventail d'équipements individuels et collectifs (logements et conditions d'habitation en général, écoles, hôpitaux, routes, ports, aéroports, équipements sportifs et culturels, ...) au service de la population réunionnaise s'impose à tous. Ces infrastructures ont permis une amélioration sans précédent de toutes les dimensions du développement humain (santé, éducation et niveau de vie).

La dimension où la progression a été la plus spectaculaire est celle de la santé. La mise en place d'un système médical moderne, avec notamment la création du centre hospitalier universitaire le plus évolué de la région Sud-Ouest de l'Océan Indien, et d'un système complet de sécurité sociale a provoqué une augmentation forte de l'espérance de vie du territoire qui se trouve désormais à un niveau proche de celui de la métropole (Figure 2). Les réunionnais vivent en moyenne 30 ans de plus qu'au début des années 1950 et seulement 2 ans de moins que la moyenne métropolitaine.

Dans la dimension de l'éducation, comparée à la situation de départ, les progrès sont tout autant spectaculaires. Il faut à peine une décennie pour rompre définitivement avec le modèle scolaire colonial et ses profondes injustices (Lucas, 2016). Désormais, les barrières limitant une scolarisation complète n'existent plus. La durée moyenne et potentielle de scolarisation pour un jeune réunionnais a augmenté considérablement. L'accès aux études, par ailleurs de plus en plus diversifiées, pour le plus grand nombre s'est très nettement amélioré. Ces bouleversements ont permis de faire reculer de manière importante l'analphabétisme et l'illettrisme de la population réunionnaise (Figure 3).

<sup>4</sup> Se sont succédé au fil du temps, selon les besoins de la métropole, le café, les cultures vivrières et le sucre.

Figure 2. Espérance de vie à la naissance, comparaison La Réunion – Métropole, 1953-2011

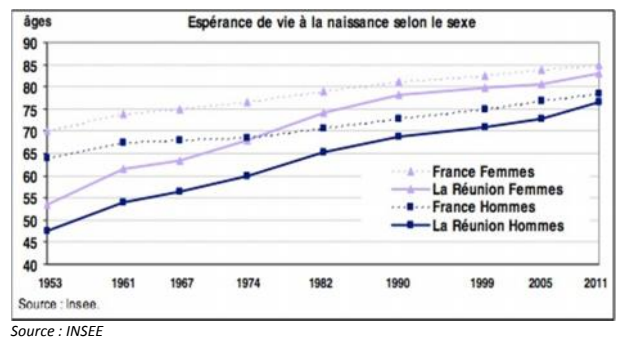
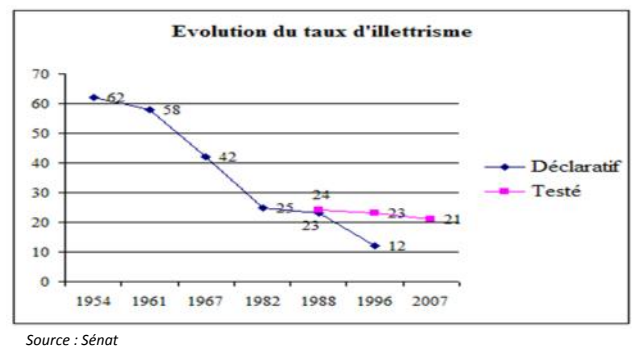
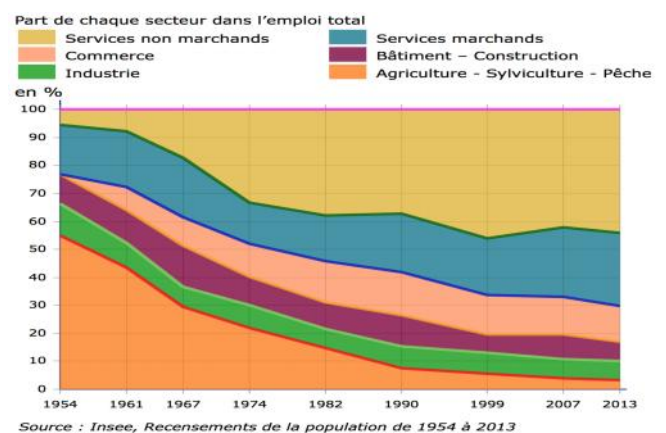


Figure 3. Evolution du taux d'illettrisme, 1954-2007

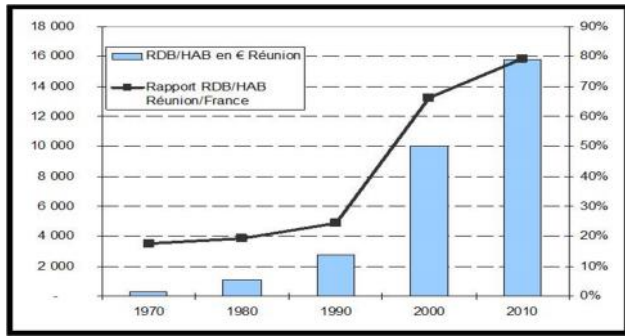


Concernant la dimension économique, La Réunion est passée en quelques décennies seulement d'une économie agricole qui peine à nourrir sa population à une économie moderne, salariée et tertiaire (Figure 4). Le dynamisme de la croissance économique, parmi les plus élevées de France sur les quarante dernières années à l'exception des périodes de crises (6% en moyenne de 1970-1990, 5% de 1993-2008 et entre 2% et 3% de 2012-2017), et le rattrapage social pleinement achevé au début des années 1990, ont conduit à une explosion de la distribution de salaires et de transferts sociaux. La hausse très forte du pouvoir d'achat et du niveau de vie qui en résulte a bouleversé les modes de consommation. L'on passe d'un système de consommation de survie à une société de consommation moderne. Cela se retrouve clairement à travers la progression incontestable du revenu disponible brut par habitant de l'île, lequel depuis le début des années 1990 a entamé un mouvement de convergence par rapport au niveau métropolitain, même si celle-ci est loin d'être complétée (Figure 5).

Figure 4. Répartition de l'emploi par secteur d'activité à La Réunion



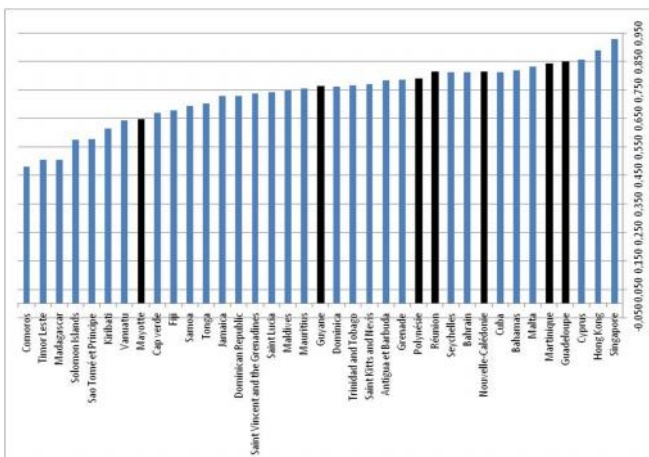
**Figure 5. Revenu disponible brut par habitant pour La Réunion, 1970-2010**



Source : Duploux (2016)

Plus généralement, ces transformations rapides et profondes ont permis à La Réunion de sortir en très peu de temps de l'état d'économie sous développée à un territoire à développement humain élevé. Selon l'indicateur de développement humain (IDH)<sup>5</sup> du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'île se classerait en 2010 à la 46<sup>ème</sup> place dans le classement mondial et parmi les petites économies insulaires les plus performantes (Figure 6).

**Figure 6. Indice de développement humain pour un ensemble de petites économies insulaires, année 2010**



Source : Hoarau (2015)

■ ... Mais un processus largement inachevé

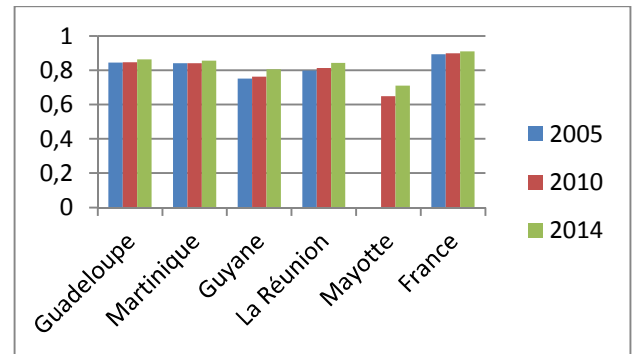
En dépit des énormes changements positifs réalisés grâce à la départementalisation, le modèle de développement réunionnais est un processus, encore aujourd'hui, largement inachevé. Beaucoup a été fait mais beaucoup reste encore à faire en comparaison de la France continentale. Un mot caractérise ce constat d'incomplétude, celui d'inégalité. En particulier, deux niveaux d'inégalité peuvent être discutés.

En premier lieu, les 70 ans de départementalisation n'ont pas réussi à gommer les écarts de développement par rapport à la métropole. Ces derniers se sont réduits mais restent encore très prononcés. De récentes comparaisons ont montré que La Réunion accusait encore entre 15 et 20 ans de retard en termes de

<sup>5</sup> L'IDH est un indicateur composite qui mesure le développement humain en combinant trois dimensions, à savoir (i) la santé à travers l'espérance de vie à la naissance, (ii) l'éducation en associant le taux brut de scolarisation et le taux d'alphabétisation des adultes et (iii) le niveau de vie approché par le PIB réel par habitant en parité de pouvoir d'achat (en dollars us).

développement humain. Par ailleurs, elle figure toujours parmi les régions les moins développées de France. Seules Mayotte et La Guyane font pires (Figure 7).

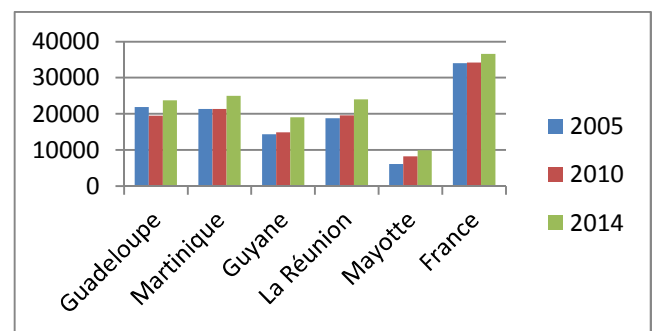
**Figure 7. L'IDH pour les DOM et la Métropole, années 2005, 2010, 2015**



Source : Hoarau (2017)

Les écarts sont particulièrement prononcés en termes de revenus et de niveaux de vie. Si l'on retient l'indicateur du PIB réel par habitant en parité de pouvoir d'achat, le score réunionnais représente à peine 65% du niveau métropolitain au début des années 2010 (Figure 8). L'écart est moins important si l'on considère le revenu disponible brut par habitant, c'est-à-dire avec l'intégration des revenus sociaux, lequel se situe aux alentours de 80% (Figure 5). Ce constat trouve également un écho dans le domaine de la pauvreté monétaire. En effet, le revenu médian mensuel réunionnais est largement inférieur à celui de la métropole (1150 euros contre 1640 euros) et le taux de pauvreté associé est trois fois plus élevé pour le territoire ultramarin (40% contre 14%). La raison principale résulte de manière évidente du manque d'emplois et de revenus d'activités qui en découlent. L'importance du taux de chômage (24,6% contre 10% en 2015), parmi les plus forts de France (Figure 9), et la faiblesse du taux d'emploi (45% contre 64% en 2014) illustrent parfaitement ce résultat. Il ne faut pas non plus oublier l'importance du « halo<sup>6</sup> » autour du chômage qui révèle un taux de « chômage réel » de plus 41%.

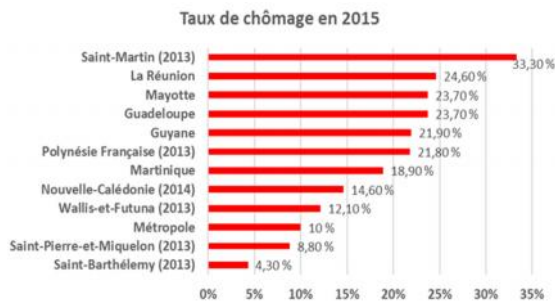
**Figure 8. Le PIB réel par habitant en parité de pouvoir d'achat (en us dollar) pour les DOM et la métropole, années 2005, 2010, 2014**



Source : Hoarau (2017)

<sup>6</sup> Le « halo » autour du chômage caractérise les personnes souhaitant travailler mais classées comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler, soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi.

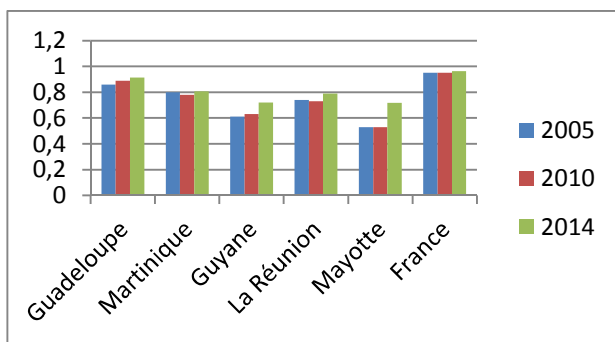
**Figure 9. Taux de chômage des territoires ultramarins et de la métropole en 2015**



Source : Observatoire de l'outre-mer, CEROM, IEDOM

Du côté de l'éducation, en dépit des progrès importants déjà présentés plus haut, le rattrapage par rapport à la métropole est largement insuffisant. Plusieurs indicateurs témoignent d'une situation alarmante, comme le taux d'illettrisme à 23% (contre 7%), un taux d'analphabétisme de 5% (contre 1%), 4000 jeunes qui sortent du système scolaire chaque année sans diplôme, et seulement 19% de diplômés du supérieur (contre 38%). La piètre performance du taux brut de scolarisation (tous niveaux confondus) est symptomatique d'un système d'éducation inadapté à la réalité sociale et sociologique du territoire (Figure 10). Pour certains spécialistes, une partie des explications se trouverait dans le fonctionnement même de l'école « moderne » qui n'aurait pas réussi à faire disparaître les inégalités sur l'accès à l'éducation (Lucas, 2016). En fait, avec la départementalisation, les inégalités qui se trouvaient pendant l'époque coloniale devant l'école se sont simplement transformées en inégalités intenses dans l'école. Cette intensité se nourrit de plusieurs éléments, à savoir (i) la question de la diversité socialement constituée avant l'entrée dans le cycle d'enseignement obligatoire, (ii) l'arrivée de populations principalement de Mayotte et des Comores en grande difficulté, (iii) l'inégal intérêt des élèves à investir dans les activités scolaires, et (iv) les choix d'orientation au sein de l'Académie tournés vers l'excellence scolaire.

**Figure 10. Le taux brut de scolarisation pour les DOM et la métropole, années 2005, 2010 et 2013**



Source : Hoarau (2017)

Concernant la sphère sanitaire, les progrès extraordinaires mis en évidence à travers notamment l'allongement de l'espérance de vie à la naissance ne doivent pas occulter le fait que la population réunionnaise vieillit en moins bonne santé que la population métropolitaine (Baktavatsalou et Clain, 2016). En particulier, trois caractéristiques doivent être exposées. Premièrement, la population de l'île entre en situation de dépendance plus précocement qu'en métropole. Pour preuve, en 2013, 27% des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile avaient moins de 75 ans, d'où une proportion trois fois plus importante qu'en métropole et deux fois plus importante qu'en

Guadeloupe et en Martinique. Ce phénomène est révélateur d'un processus de vieillissement qui débute plus tôt sur l'île en raison de la moins bonne santé de la population locale. D'ailleurs, l'espérance de vie après 60 ans est plus réduite à La Réunion comparée à la moyenne nationale : en 2014, 21,7 ans (26,3 ans) pour les hommes (les femmes) à La Réunion contre 23,1 ans (27,7 ans) au niveau national. Deuxièmement, le degré de dépendance est aussi plus élevé chez les personnes âgées à La Réunion. La proportion de personnes classées en situation de dépendance lourde y est plus forte qu'ailleurs, à l'exception de la Guyane (Figure 11). Dernièrement, le département ultramarin est à la traîne en termes d'infrastructures de prise en charge des personnes âgées. En effet, La Réunion est l'un des départements français où le taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées est le plus faible (44‰ contre 123‰ pour la métropole). Dans la même veine, le taux d'équipement en services de soins infirmiers est inférieur à la moyenne nationale (16‰ contre 20‰ en métropole). Nul doute que le vieillissement attendu de la population réunionnaise dès les prochaines décennies, dans un contexte de précarité économique, devraient exercer une pression (financière et humaine) forte sur le modèle de développement de l'île.

**Figure 11. Bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile selon la dépendance, année 2013**

	Situation de dépendance lourde (en %)	Situation de Dépendance modérée (en %)
Réunion	24,3%	75,7%
Guyane	29,6%	70,4%
Martinique	21,2%	78,8%
Guadeloupe	16,1%	83,9%
Métropole	19,1%	80,9%

Source : INSEE

En second lieu, des inégalités importantes en termes de répartition des richesses sont présentes sur le territoire. Celles-ci se manifestent d'abord au sein même de la population réunionnaise (Besson, 2017). Le territoire ultramarin est le deuxième département le plus inégalitaire de France en matière de répartition des revenus, juste après Paris, et largement au-dessus de la moyenne métropolitaine (Figure 12). Pour preuve, l'indice de Gini<sup>7</sup> après redistribution reste à un niveau élevé (0,36 contre 0,28 pour la moyenne française). La comparaison par quintiles est aussi éloquent. Les 20% les plus riches s'accaparent 42% des revenus distribués et les 20% les plus pauvres seulement 7% dans le cas réunionnais (36% contre 9% pour la métropole). Ainsi, les inégalités de revenus sont plus prononcées d'environ 30% à La Réunion. Notons que sans la politique de redistribution (versement des prestations sociales et prélèvement des impôts directs), la situation serait encore plus alarmante (Figure 13). En effet, en l'absence de cette dernière, plus de la moitié des réunionnais vivrait en dessous du seuil de pauvreté (51%) et les inégalités de répartition des revenus seraient plus de 30% plus fortes. Le score de l'indice de Gini avant redistribution (0,53) place l'île à la hauteur du Brésil, lequel fait partie des pays les plus inégalitaires du monde. En clair, les mécanismes de la redistribution jouent à plein régime à La Réunion, bien plus qu'en métropole.

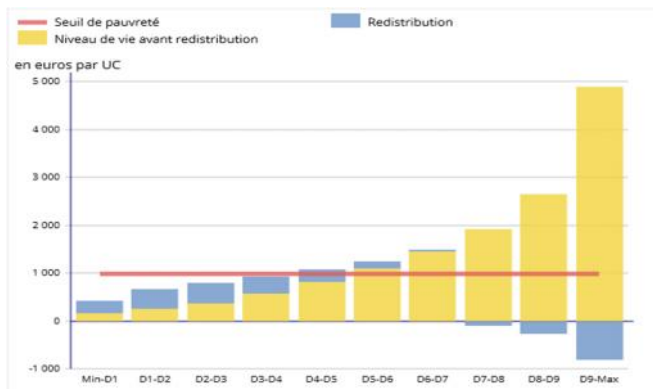
<sup>7</sup> L'indice de Gini est un indicateur synthétique compris entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les niveaux de vie seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les revenus sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

**Figure 12. Répartition des revenus à La Réunion et en métropole, année 2014**

	Indice de Gini		Part des revenus détenus par	
	Après redistribution	Avant redistribution	les 20% les plus pauvres	les 20% les plus riches
Réunion	0,36	0,53	7	42
France	0,28	0,31	9	36

Source : INSEE

**Figure 13. Répartition des revenus à La Réunion avant et après redistribution, année 2014**



Lecture : les 10 % les plus modestes de la population réunionnaise disposent d'un revenu disponible moyen par UC de 160 euros par mois avant perception des prestations sociales et paiement des impôts directs. Après redistribution, ce revenu est de 420 euros.  
Source : Insee-DGFR-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosof) 2014.

Source : INSEE

**Figure 14. Pauvreté et taux d'emploi par sous-régions de La Réunion, année 2014**

	Taux de pauvreté	Personnes pauvres	Niveau de vie mensuel médian	Indice de Gini	Taux d'emploi des 15-64 ans	Part dans la population totale des ménages fiscaux
	en %	en nombre	en euros par UC		en %	en %
Est	46	58 100	1 045	0,33	41	15
Nord	33	66 800	1 290	0,36	49	24
Ouest	37	78 800	1 195	0,36	46	25
Sud	43	128 200	1 095	0,35	43	36
La Réunion	40	331 900	1 150	0,36	45	100
France métropolitaine	14	//	1 640	0,28	64	//

Notes : Les revenus sont calculés hors revenus financiers imputés. Le taux d'emploi des 15-64 ans s'entend au sens du recensement de la population.

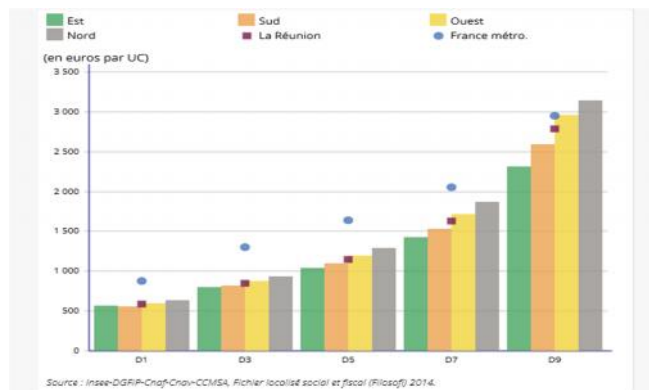
Sources : Insee-DGFR-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosof) 2014 ; Insee, Recensement de la population 2014.

Source : INSEE

Ensuite, des inégalités fortes sont également présentes entre sous régions du territoire (Figure 14). Les microrégions Est et Sud apparaissent les plus défavorisées en affichant significativement un taux de pauvreté (46% et 43% respectivement) supérieur et un niveau de vie mensuel médian (1045 euros et 1095 euros respectivement) inférieur au niveau moyen du territoire. Sans surprise, ces disparités entre sous régions reflètent un inégal accès à l'emploi. Seulement 41% de la population en âge de travailler (15-64 ans) exerce un emploi dans l'Est contre 49% dans le Nord. Toutefois, même si les microrégions Est et Sud sont les

plus concernées par la pauvreté, les inégalités dans la répartition des revenus sont plus marquées dans le Nord et l'Ouest. Ce phénomène s'explique par la présence plus nombreuse dans les sous-régions les plus riches de cadres et de professions intellectuelles supérieures. La distribution des revenus par déciles révèle en effet une déformation sur les tranches supérieures de revenus en accord avec les disparités de richesse infrarégionales (Figure 15). Les revenus des ménages les plus défavorisés sont eux relativement homogènes au niveau territorial. Ces derniers disposent de revenus essentiellement constitués par les minima sociaux, identiques d'une microrégion à l'autre.

**Figure 15. Niveau de vie moyen par sous-régions et par tranches de revenu, année 2014**



Source : INSEE

## ■ Conclusion

Cet état des lieux du modèle de développement de La Réunion instauré avec la départementalisation de 1946 délivre quatre enseignements majeurs.

Dans un premier temps, par rapport à la situation misérable dans laquelle se trouvait l'île au sortir de l'époque coloniale, ce modèle a été globalement à la hauteur des défis que le territoire devait relever. Des progrès importants ont été réalisés dans les tous les domaines (santé, éducation, niveau de vie, équipements, ...) et ce en quelques décennies seulement là où le contient a mis plus d'un siècle pour les réaliser.

Dans un deuxième temps, le rattrapage est pourtant loin d'être achevé, révélant la persistance d'un certain nombre d'inégalités fortes. D'abord, un écart important de développement est toujours présent par rapport à la métropole, essentiellement expliqué par la dimension économique et dans une moindre mesure par celle de l'éducation. Ensuite, de profondes inégalités de répartition de richesse se font ressentir à la fois au sein de la population locale et entre microrégions.

Dans un troisième temps, la départementalisation a permis de contenir l'intensité de la pauvreté grâce aux transferts sociaux et aux mécanismes de la redistribution qui jouent pleinement à La Réunion. La redistribution se pose donc comme un puissant facteur de cohésion sociale.

Dans un dernier temps, la première cause de pauvreté et d'inégalités est le défaut d'accès à l'emploi au point où le chômage (et donc le manque d'emplois) apparaît comme le signe le plus visible des limites contemporaines du modèle économique de La Réunion. La question qui se pose alors est celle de la capacité du modèle actuel à générer durablement une croissance économique forte et créatrice d'emplois. Une prochaine note tentera d'y apporter quelques éléments de réponse.

## ■ Bibliographie

Acemoglu, D., Johnson, S., Robinson, J.A., 2001. "The colonial origins of comparative development: An empirical investigation", *American Economic Review*, 91, december, 1369-1401.

Baktavatsalou, R., Clain, E., 2016. « Allocation personnalisée d'autonomie : une dépendance plus précoce et plus coûteuse », *INSEE Flash La Réunion*, n°83, Décembre.

Baldacchino, G., Milne, D., 2000. *Lessons from the political economy of small islands: The resourcefulness of jurisdiction*, New-York: St. Martin's Press, in association with the Institute of Island Studies, University of Prince Edward Island, Canada.

Bertram G., Poirine B., 2007. « Island political economy », *Institute of island studies; UPEI. A world of islands, an island studies reader*, University of prince Edward Islands (PEI): University of Malta, 325-373.

Bertram, G., Watters, R.F., 1985. « The MIRAB economy in south Pacific microstates », *Pacific Viewpoint*, 26(3), 497-519.

Besson, L., 2017. « Quatre réunionnais sur dix vivent sous le seuil de pauvreté : niveaux de vie et pauvreté en 2014 », *INSEE Analyses Réunion*, n°27, 29 septembre.

Dehoorne O., 2014, « Les petites territoires insulaires : positionnement et stratégies de développement », *Etudes caribéennes*, 27-28, Avril-Août.

Duploux, B., Rabey, G., 2016. « Comptes économiques rapides de La Réunion en 2015 - La croissance se maintient », *Cerom*, juillet.

Goavec, C., Hoarau, J.F., 2015. « Une mesure de la vulnérabilité économique structurelle pour une économie ultrapériphérique européenne : le cas de La Réunion », *Géographie, économie, société*, 17(2), 177-200.

Guthunz, U., Von Krosigk, F., 1996. "Tourism Development in Small Island States: From MIRAB to TouRAB ?", In Brigulio L., Archer B., J. Jafari and G. Wall (eds), *Sustainable Tourism in Islands and Small Stats: issues and policies*, London, Pinter, 17-35.

Lucas, R., 2016. « Ecole et départementalisation à La Réunion », *Actes du colloque 70 ans de la départementalisation : Quels enseignements pour l'avenir ?*, CEMOI, AFD, IEDOM, CESER, INSEE, Département de la Réunion, 52-57.

Lucas, R., Serviable, M., 2016. *L'encastrement dans la France : Regards croisés sur la départementalisation de La Réunion*, Editions Ars Terres Créoles, collection Thé&Mé.

McElroy, J.L., 2003. « Tourism development in small island across the world », *Geografiska Annaler*, 85B(4), 231-242.

Rochoux, J.Y., 2016. "La Réunion, une économie en transition", *La Lettre du CEMOI*, n°6, 2<sup>ème</sup> trimestre, 1-13.

Sorain, D., 2016. « Discours introductifs », *Actes du colloque 70 ans de la départementalisation : Quels enseignements pour l'avenir ?*, CEMOI, AFD, IEDOM, CESER, INSEE, Département de la Réunion, 10-12.

Temporal, F., 2011. « Migrations et emplois à l'île de La Réunion », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 27(3), 131-164.